

VISITES MEDICALES POUR PERMIS DE CONDUIRE

LISTE DES MEDECINS AGREES DANS L'AVEYRON (au 07/02/2020)

Dr Christian ALBARIC	216 Route de Florac 48150 MEYRUEIS	06 08 58 41 54
Dr Thierno BAH	16 Grand Rue 81600 BRENS	05 63 41 05 33
Dr Max BARDY	33 avenue d'Albi 81250 ALBAN	05 63 55 83 13
Dr Bruno BLANQUET	6 avenue de la République 34700 Iodeve	04 67 44 00 21 06 08 07 82 17
Dr Jean-François ESCUDIER	7 T rue de la paulele 12100 MILLAU	05 65 61 18 19
Dr Pierre-Emmanuel FABRE	Maison de santé pluriprofessionnelle de Varen Le Bourg 82330 VAREN	05 24 57 37 01
Dr Olivier FONTAYNE	Route du Pont Vieux 12400 VABRES L'ABBAYE	05 65 49 30 43
Dr François GACHE	25 bld d'Estourmel 12000 RODEZ	05 65 68 37 42
Dr Frédéric HANNAUX	1 lot les bourgnounets 12800 NAUCELLE	05 65 47 04 92
Dr Marc JOULIE	2bis rue de planard 12100 MILLAU	05 65 61 16 54
Dr Jean-Claude LEMOUZY	24 route du maquis jean pierre 12340 BOZOULS	06 07 66 58 08
Dr Thierry MAILLEFERT	12130 St GENIEZ D'OLT	06 50 27 88 11
Dr Jean-Luc MARTIN	Maison de santé La Lande Rte de Rodez 12290 PONT DE SALARS	05 65 46 85 50
Dr Francis PILLANT	31 Bd de Verdun 12400 ST AFFRIQUE	05 65 99 06 77
Dr Eric PUEL	2 rue Séguret Saincrie 12000 RODEZ	05 65 68 45 80
Dr Jean-Michel ROUSSILLE	Avenue du Rouergue 12240 RIEUPEYROUX Maison de santé 12300 DECAZEVILLE	05 65 65 10 10 05 65 65 10 10
Dr Pierre SCHULLER	3 rue Salvaing 12000 RODEZ	05 65 68 78 34
Dr Jacques SEPULVEDA	Rue principale 12460 ST AMANS DES COTS	05 65 44 85 24
Dr Carole SCHMITT	7 espace Alexandre Bessières ESPALION	05 65 44 01 96

VEUILLEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC UN DES DOCTEURS

FOURNIR au médecin : Dans tous les cas, le cerfa 14880*02 à télécharger

Pour un renouvellement de permis de conduire, il faudra scanner à l'ANTS :

- votre permis de conduire
- 1 photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- 1 photocopie d'un justificatif d'adresse récent
- 1 photo d'identité à effectuer chez un photographe agréé ANTS avec votre signature

Pour une demande ou un renouvellement d'une fiche médicale de conducteur, il faudra expédier à la préfecture :

- la photocopie de l'avis médical, la photocopie du permis de conduire, une enveloppe timbrée libellée à votre adresse et, en cas de renouvellement, la fiche médicale du conducteur précédemment délivrée.

Pour une visite médicale suite à suspension du permis de conduire pour excès de vitesse ou invalidation du permis pour solde de point nul, merci de vous présenter devant le médecin agréé muni des pièces suivantes :

- la photocopie de l'arrêté préfectoral de suspension ou de solde nul, 1 photo d'identité nouvelle norme (pour une suspension ou annulation égale ou supérieure à 6 mois, voir liste des centres de test psychotechnique obligatoire)

NOTA : Si les conclusions de la visite médicale sont favorables, votre aptitude physique à la conduite sera reconnue et le **certificat médical vous sera remis par le médecin**. Il vous appartient de demander le renouvellement de votre permis de conduire à partir du site « www.ants.gouv.fr »

Les personnes ayant un permis de conduire à validité limitée (suite à suspension pour alcoolémie ou stupéfiants) doivent impérativement prendre rendez-vous en commission médicale sur le site internet www.aveyron.gouv.fr

Pour toute précision, voir le site : <https://www.service-public.fr>
(rubrique Transports - Infractions routières)